

PROVINCE de QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE :-

Les membres du Conseil municipal de Saint-Isidore ont adopté, à une séance régulière du Conseil tenue au bureau municipal, 671 St Régis, Saint-Isidore le 3 juillet 2023, le règlement no. 503-2023 décrétant un emprunt de 1 400 000\$ afin de financer la subvention provinciale et fédérale accordée dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TEQC) 2019.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal, 671 St Régis, Saint-Isidore.

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Isidore ce vingt-cinquième jour de juillet 2023.



Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-Isidore certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, le 25^e jour de juillet 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25^e jour de juillet 2023.

